

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MAI 2026**

L'an Deux Mil vingt-six, le 4 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 14 représentés : 15 votants : 15
Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026

Présents : Monsieur VITTE Bruno, Madame GICQUEL Delphine, Monsieur QUITTANCON Erick, Madame DA COSTA Monique, Madame BELLE Christiane, Monsieur BERTRAND Patrice, Mesdames FABRE Christine et GARCIA Emilie, Messieurs HILAIRE Fabrice, LAPASSAT Rémi et LAVENDOMNE Arnaud, Mesdames LOISEAU Fanny et ORARD Véronique, Monsieur VILLARD Benoit.

Excusés : Monsieur ZECCHIN Jérôme représenté par Madame ORARD Véronique.

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Subvention des associations 2026
- Revalorisation des tarifications communales
- Renouvellement de la convention de Tarification sociale des cantines scolaires
- Adoption du règlement et mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF)
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Validation du règlement communal relatif à la mise à disposition du broyeur communal et de la collecte des encombrants

Madame DA COSTA Monique a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 AVRIL 2026 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal.

Monsieur le maire rappelle que l'ensemble des procès-verbaux des séances du Conseil municipal reste librement accessible à tous les administrés.

Ces documents peuvent être consultés : directement en mairie, aux horaires habituels d'ouverture ou sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, les délibérations adoptées lors des Conseils municipaux continuent de faire l'objet d'un affichage réglementaire et restent également consultables en mairie.

La municipalité reste attachée à une information transparente et accessible à tous concernant la vie communale et les décisions prises par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations, qui sont les suivantes :

-Adhésion à un groupement de commandes d'électricité via le SDED

-Autorisation de recrutement d'un agent contractuel

-Demande de subvention – Restauration fontaine du village et parvis

-Candidature au label « Village d'accueil des véhicules d'époque »

Monsieur le Maire propose de reporter la subvention des associations pour l'année 2026 mais de maintenir celle pour la cantine scolaire.

Commission d'Appel d'Offres et Délégation de Services Publics

Madame Delphine GICQUEL, première adjointe, rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

A ce titre, il convient de présenter une liste comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants qui seront ensuite désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Subventions des associations 2026

Le Conseil municipal décide de reporter l'examen des subventions aux associations pour l'année 2026 à une prochaine séance.

En effet, dans un contexte de baisse des ressources des finances publiques, la commune doit réévaluer sa capacité de soutien et souhaite échanger avec l'ensemble des associations afin d'identifier précisément leurs besoins et d'adapter au mieux l'accompagnement communal dans un cadre budgétaire contraint.

Madame Delphine GICQUEL indique que compte tenu des difficultés financières rencontrées par la cantine scolaire, il est décidé de maintenir et de voter la subvention la concernant dès à présent.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Revalorisation des tarifications communales

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des différents services communaux peuvent être votés chaque année.

Après avoir étudié les différentes propositions et concerté les communes aux alentours, il convient de les réajuster.

Ces nouveaux tarifs rentreront en vigueur dès le 1^{er} septembre 2026.

Le détail des tarifs est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Renouvellement de la convention de Tarification sociales des cantines scolaires

Madame Delphine GICQUEL, première adjointe indique que dans une perspective de tarification sociale, la municipalité souhaite renouveler la proposition de tarification sociale des cantines scolaires. Ces tarifs sont basés selon le quotient familial CAF de chaque famille.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Adhésion à un groupement de commandes d'électricité via le SDED

Madame Delphine GICQUEL expose le dossier. Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à un groupement de commandes porté par Territoire d'énergie Drôme (SDED) pour l'achat d'électricité et de services associés.

Cette mutualisation vise à optimiser les coûts et faciliter la mise en concurrence des fournisseurs.

La convention encadrant ce groupement est validée, et le syndicat est autorisé à accéder aux données de consommation de la commune.

Le maintien du tarif réglementé reste privilégié sauf offre plus avantageuse

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Autorisation de recrutement d'un agent contractuel

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recours à des agents contractuels pour pourvoir les emplois permanents inscrits au tableau des effectifs, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique. Cette décision s'appliquera également aux emplois créés ultérieurement, dans le respect des procédures réglementaires garantissant l'égal accès aux emplois publics.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Demande de subvention – Restauration fontaine du village et parvis

Monsieur le Maire présente le projet relatif à la restauration de la fontaine du village et de son parvis. Cette opération vise à préserver et valoriser le patrimoine communal, élément emblématique de l'identité locale et du cadre de vie des habitants

Afin de financer ces travaux la commune sollicite une aide financière auprès des services compétents.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Candidature label « Village d'accueil des véhicules d'époque »

Monsieur Arnaud LAVENDOMNE expose le projet.

Il a été proposé que la commune candidate au label « Ville/Village d'Accueil des Véhicules d'Époque » porté par la FFVE. Cette démarche vise à valoriser le patrimoine local et à renforcer l'attractivité touristique d'Hostun.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Adoption du règlement et mise en place du Compte Personnel de Formation

Le conseil municipal échange sur la mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF), de sa prise en charge et de son règlement.

Il est précisé que cette proposition sera soumise pour avis au comité technique du Centre de gestion de la Drôme pour être ensuite délibéré en conseil municipal.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le conseil municipal met à jour ensemble le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Pour rappel, celui-ci organise la réponse de la commune en cas de crise ou de catastrophe. Il définit les actions, les moyens et les rôles de chacun pour protéger la population. C'est un outil essentiel pour assurer une réaction rapide, coordonnée et efficace face aux risques majeurs.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Validation du règlement communal relatif à la mise à disposition du broyeur communal et à la collecte des encombrants

Le conseil municipal étudie et élabore la mise en place d'un règlement encadrant le prêt du broyeur communal et la collecte des encombrants par le service technique communal.

Ces services visent à accompagner ponctuellement les administrés en difficulté (isolement, incapacité de transport), dans un objectif de solidarité et de lutte contre les dépôts sauvages.

Leur accès est strictement conditionné et se fait sur inscription préalable.

Le fonctionnement est encadré (présence d'un agent, critères d'éligibilité, fréquence limitée).

La commune se réserve le droit d'adapter les demandes selon les situations.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations diverses

-Repas des aînés : Il est indiqué que le repas de fin d'année des aînés est programmé le 12 décembre 2026.

-Parcours Hostunoise : Un administré a informé la commune que le tracé actuel du parcours de randonnée « L'Hostunoise » emprunterait une portion située sur sa propriété privée.

Suite à ce signalement, les élus prennent acte de la situation. Une étude sera engagée afin d'examiner les possibilités de régularisation ou d'adaptation du parcours, dans le respect des droits du propriétaire concerné, tout en veillant à préserver au mieux la cohérence et l'intérêt du circuit existant.

-Election des sénateurs : Le décret fixe l'élection des sénateurs au 27 septembre 2026 et prévoit la désignation des délégués municipaux. En conséquence, le conseil municipal devra se réunir le 5 juin 2026 pour procéder à cette désignation.

-Composition des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE) 2026-2032 : La CCLE est chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. La loi indique que si au moins deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la composition est de 5 membres (3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et 2 conseillers municipaux de la seconde liste). Les membres ont donc été désignés.

La séance est levée à 21 heures 30.

Prochaine réunion le Vendredi 5 juin 2026 à 19h30